

***"L'INJURE ET  
L'INSULTE VUES  
COMME GENRES  
BREFS ET LEUR MISE  
EN DISCOURS".***

***BÉATRICE FRACCHIOLLA,  
UNIVERSITÉ DE LORRAINE (METZ),  
FRANCE, LABORATOIRE DU CREM EA7634***

***30 MARS 2017***

***PRÉSENTATION TOKYO - AYOAMA GAKUIN UNIVERSITÉ***

# **QUESTION CENTRALE**

**Que produisent l'insulte et l'injure (considérées comme genre bref) lorsqu'elles sont mises en discours?**

# CADRE THÉORIQUE

- Groupe de recherche sur la violence verbale:
- Place et modes interactionnels de l'insulte et l'injure par rapport au schéma de la « montée en tension »
- *Entrée « Injure », Dictionnaire de la Violence, Michela Marzano, PUF 2011*
- La pragmatique
- La théorie des actes de langage :
  - (perspective dialogique (Bakhtine),
  - interactionnelle - énonciative
  - performative (Austin, 1962),

# DE L'INSULTE ET DE L'INJURE

- « salop! » « connard! » etc., = **insultes standards exclamatives**
  - facilement **reconnaissables** comme telles.
  - Mais, « **mon salop!** » : devient affectueux, familier, hypocoristique.
  - L'adjonction d'un **déterminant possessif la fait donc sortir du champ strict de l'insulte.**
- Pour Stalloni (2007) il est possible de définir les genres "bref" à partir de certaines caractéristiques structurelles de base, partagées; et selon qui le propre d'un genre bref serait de les réactualiser à sa sauce pragmatique personnelle – ce qui advient avec l'insulte comme l'injure.

# DE L'INSULTE ET DE L'INJURE

On peut ainsi dire de l'insulte comme de l'injure que, dans la mesure où leurs **caractéristiques typologiques sont** de :

→ se suffire à elles-mêmes

→ et **d'être monolexicales** (on ne peut pas faire plus bref, comme énoncé)

→ et **exclamative**.

Elles sont, dans cette forme-là, et à travers différentes formes lexicalisées (monosémiques), **modélisante et paroxystique du genre bref**.

# NAISSANCE DIALOGIQUE DE L'INSULTE

L'insulte naît le plus souvent **d'une association coordonnée et simultanée entre une situation, une énonciation et au moins deux personnes**

Ex: « *merci mon gros* »

*à un policier maigrichon pendant qu'il verbalise.*

Autre caractéristiques de l'insulte : prendre le contrepied du sens premier de certains mots, qui sont utilisés alors dans un sens axiologique négatif/péjoratif.

Ex: « *une grosse glace* » et « *une grosse dame* »

→ 2 sens axiologiques différents à « *grosse* »

→ **Aussi, la créativité est-elle centrale dans « l'art de l'injure »** (Lagorgette, 2002 : 124).

# FONCTION MÉTADISCURSIVE

Insulter comme injurier « ont en fait une fonction métadiscursive, une fonction de **commentaire** dans la mesure où elles décrivent l'emploi d'autres substantifs dans le discours direct ».

Ex: *une « fillette » : à propos d'une petite fille : neutre*

Mais parler de

*« fillette » à propos d'un homme est considéré comme une insulte (Lagorgette, 2002 : 123).*

*Elles « décrivent une prise de parole et la classent dans une catégorie spécifique, tout en portant un jugement sur l'opération effectuée ».*

Cette remarque conduit D. Lagorgette à prendre une **option**, que je suivrai, qui est **de réserver 'insulte' pour les agressions verbales, et injure pour toutes les autres** (Lagorgette, 2002 : 124).

# LES INSULTES DIRECTES SONT BRÈVES

Les insultes directes sont structurellement liées à la brièveté ; c'est leur **sémantique** même **qui est** considérée comme **insultante**, à quoi s'ajoute **un sens figé en langue** : « **con/conne** »; « **salop /salope** », etc.

Ces **substantifs** sont **immédiatement repérables par l'allocutaire** comme **des attaques** à son encontre et

*« selon un procédé analogique marqué par l'emploi d'un vocatif »*

(D. Perret, 1968 : 11).

Les insultes sont des "**vocables**" qui sont « reconnus comme **péjoratifs** » (E. Edouard, *Dictionnaire des injures*)

- Mais, même s'il existe des groupes nominaux « insultes directes usuelles », la liste qui se constitue n'est pas close. Cette liste d'insultes : *« associe métaphoriquement l'allocutaire (quel qu'il soit) à un élément déprécié, explicitement reconnu comme tel par le groupe social de référence (véritable domaine de définition d'un monde possible) »*

(Lagorgette, 2002 :125).



# PRAGMATIQUE DE L'INJURE

*« L'injure possède toujours une force illocutoire voulue par celui qui l'énonce (Austin, 1962), qui souhaite produire un effet injurieux sur son interlocuteur, et que l'injure soit perçue comme telle. Une injure est un acte de langage verbal auquel celui qui injurie (l'injurier) confère certaines vertus réalisantes »* (Fracchiolla, 2011).

Il y a une dimension performative implicite par l'injure qui renvoie à la notion de foi, de confiance que l'on a – ou non – dans les paroles de qui les a prononcées.

Dans la mesure où l'injure « vise à ce que l'autre se sente être/devenir ce dont on le traite, parce qu'on l'a formulé ainsi [...] elle semble presque avoir des caractéristiques magiques : ses effets sont réels tout comme la blessure qu'elle inflige. [Se crée ainsi] une relation de cause à conséquence entre mon discours et ce que tu ressens, l'image que tu as de toi : parce que je te traite d' « idiot », tu vas te sentir ainsi.

Pourtant, l'agresseur n'a pas les moyens de contrôler la réception de son propos qui parfois tombe à plat :

**EX:** « Tu n'es qu'un fonctionnaire de seconde classe ! » : « Eh bien oui, c'est vrai » (Kerbrat-Orecchioni, 1980).

# PRAGMATIQUE DE L'INJURE

- ⇒ [On peut ainsi considérer] l'injure aboutie dès lors que la visée est atteinte et qu'elle est reconnue comme telle par le(s) injurié(e)(s) ; blessure (spécifique) ou transgression (non spécifique), on peut en distinguer le sens en fonction de l'effet *ressenti* (Larguèche, 2009) » (*idem* : 709 : 423).
- ⇒ L'injure – comme la menace – joue comme l'affirmation d'un pouvoir que l'on souhaite prendre sur quelqu'un.
- ⇒ Toutes deux sont des actes de 'déstabilisation de face' dont l'objectif est d'anéantir autrui par la parole
- ⇒ Néanmoins, cette dimension performative de l'injure, est à double tranchant dans ses effets pragmatiques dans la mesure où en injuriant, l'injurier s'auto-classe.
- ⇒ Ainsi, l'injurier qui traite autrui de « sale arabe » s'auto-classe ainsi lui-même *de facto* comme raciste (Rosier, 2006).

# DISTINCTION INSULTE / INJURE

A partir de leur **étymologie** initiale :

- **insulte** renvoie à **l'origine au mouvement** (assaut, sédition) alors que **l'injure** renvoie au **résultat** (la blessure, la « navrure »).
- Insulte et injure renverraient ainsi à des **choses identiques sur la forme, mais distinctes en ce qui concerne les effets.**

**1/ Se faire traiter de « con », « gros », etc.**

*Différent de*

**2/ se faire dire publiquement qu'on n'a aucune chance de réussir un examen pour lequel on s'est préparé depuis dix ans.**

Malgré cette **nuance pragmatique**, **l'insulte** et **l'injure** peuvent être considérées, ensemble et distinctement, du point de vue des genres brefs.

# ***ENONCIATION D'UNE INJURE***

L'énonciation d'une injure s'inscrit dans le cadre :

- d'une **interaction verbale**
- Impliquant **au moins 2 personnes** et **un objet** : à savoir :
  - **l'injurier, l'injure et l'injurié.**

Les formes injurieuses : souvent **vocatives, brèves**, et en lien probable avec leur brièveté, (= elles nécessitent une atteinte rapide et immédiate à la personne), ce sont aussi souvent des formes

- **métaphoriques, métonymiques et hyperboliques.**

# L'INSULTE : MOT DU DISCOURS

L'**insulte** n'**est** pas un mot de la langue – i.e. qui n'aurait qu'un seul sens, univoque et défini dans le dictionnaire –, mais **un mot du discours** – (salarié,

→ **Tout mot peut être ou devenir injure en fonction du contexte ou de la situation** (Rosier, 2006).

→ Ex: dans la jurisprudence : « vous n'êtes qu'un **charlatan!** » **adressé à un financier** = injure.

→ Le **ton** péremptoire et conclusif en est un indice vocal et prosodiques d'intention insultante,

→ à l'écrit = **point d'exclamation !** :

EX : « **Fonctionnaire !** ».

Certaines formulations spécifiques comme « **Espèce de + un substantif** » fonctionnent de manière assez régulière comme injure.

# L'INJURE FORME BRÈVE D'ADRESSE

## *Le trio injurier, injure, injurieux*

En fonction de la présence ou non de **témoïn** on a

**3 configurations-types de « l'effet injure » :**

### **1/ l'injure référentielle** : induit une **relation triangulaire**

→ l'injuteur s'adresse non pas à l'injurié, mais à un tiers (l'injurious), qui est le destinataire de l'injure, sans en être le sujet.

*Ex : « Quel con ! » dit Patrick (l'injuteur), à Catherine (l'injurious), de Blaise (l'injurié). Dans ce contexte l'injurié, qui constitue le référent de l'injure, est Blaise.*

### **2/ l'injure interpellative** s'inscrit dans une *relation individuelle* où l'injuteur s'adresse à un injurious qui est également l'injurié

*Ex: « Quel con ! » dit Patrick (injuteur) à Blaise qui se trouve en face de lui (injurious et injurié);*

### **3/ le juron**, qui s'apparente gros mots, ne comporte **aucune relation** puisque l'injuteur jure, sans adresse particulière

*Ex : « Merde ! » (Larguèche, 2009).*

**→ Aussi, fondamentalement, injure et injuteur n'existent que s'il y a injurious – c'est-à-dire quelqu'un pour entendre proférer l'injure et l'estimer telle.**

# LA PERCEPTION AU CENTRE DE L'EFFET D'INJURE

- Une personne peut se sentir injuriée sans aucune intention de la part de son interlocuteur.
- C'est pourquoi l'injure renvoie plutôt à un ensemble d'usages particuliers de la qualification péjorative (Laforêt & Vincent, 2004) qu'à une catégorie d'actes menaçants en tant que tels (Brown et Levinson, 1987).
- La nuance et l'efficacité de l'injure varient en fonction du degré de connaissance de l'injurié par l'injuriaire.

Ex : Plus facile de blesser quelqu'un en s'attaquant à ses points faibles qu'à ses points forts.

Traiter quelqu'un « d'espèce de fonctionnaire ! » peut être perçu par les uns comme injurieux et par d'autres, non.

# LA DIMENSION DIALOGIQUE DE L'INJURE : 3 EXEMPLES

**1/ Zinédine Zidane - Materazzi.** Coupe du monde de football **2006**, alors qu'il lui tirait le maillot,

*Z. à M.: « Si tu veux vraiment mon maillot, je te le donne après le match » M. : « Je préfère ta putain de soeur ».*

*Z.Z. donna un coup de tête dans le thorax de M. pour venger son honneur et celui de sa soeur. Faute de Z. = expulsion sur carton rouge ce qui, pour un joueur en finale de coupe du monde, = mort symbolique.*

**2/ Don Diègue -le Comte** dans l'Acte I sc. 3 du *Cid* de Corneille.

Cette scène se déroule suite au choix de Don Diègue et non du Comte pour devenir gouverneur du Prince de Castille, le différent entre les deux hommes se termine par une accusation du *Comte* : *« ton impudence, téméraire vieillard, aura sa récompense »*, accompagnée d'un soufflet, après que *Don Diègue* lui a dit que, *s'il n'a pas obtenu la charge, c'est sans doute qu'il ne la méritait pas*. Incapable de se défendre lui-même en raison de son âge (*« Ô rage, ô désespoir, ô vieillesse ennemie... »*)

**Don Diègue charge son fils, Don Rodrigue, de venger son honneur en demandant réparation au Comte dans un duel où il le tue.**



# LA DIMENSION DIALOGIQUE DE L'INJURE : 3 EXEMPLES

→ Ici, **coup de tête et soufflet** sont des **actes physiques à visée réparatrice d'une énonciation ressentie comme injurieuse**.

Ici chaque scène se réalise en fonction des conditions socioculturelles et dialogiques qui encadrent chacun de ces événements, mais elles ont des **éléments en commun**, tant dans la provocation que dans leurs effets (mort symbolique/physique).

**L'injure = une attaque dont l'objectif est d'anéantir autrui par la parole**

3/ Ex: connu cité par D. Lagorgette (2002 : 124) entre une dame qui se positionne comme sa détractrice et Churchill : *« si vous étiez mon mari, je mettrais du poison dans votre thé »*, à quoi Churchill répond : *« si vous étiez ma femme, je le boirai »*.

- En revanche, l'injure qui a échoué n'est par définition pas une injure. Elle n'a pas fait souche et a, d'une certaine façon, oublié d'exister dans le psychisme du récipiendaire (Van Hooland, 2005).

# CONCLUSION/OUVERTURE

A partir des insultes et des injures : hypothèse que la **forme courte**, nécessairement **ramassée** est **hyper-implicitatrice**, constituant en cela une **classe spécifique d'actes de langage directs** fondés sur :

- **une obligation d'implicite**
- **une essentialisation structurelle,**

qui peuvent, ensemble ou de manière ponctuelle, fonctionner de pair avec la **comparaison**, le **sous-entendu**, l'**association**, la **catégorisation**, la **comparaison...**

# CONCLUSION/OUVERTURE

NB: On retrouve la **brièveté** dans les **injonctions** liées au **cri d'urgence** pour signaler un danger, la mise en garde; le cri, l'appel au secours, l'urgence, la douleur aussi.

- Toutes ces **énonciations renvoient** à l'**expression** d'une **émotion**, d'un ressenti fort, qui déborde. **La brièveté correspond à la manifestation/production expressive de soi, vers autrui.**
- On peut interroger la relation de l'insulte (monolexicale) à celle de la catégorie des "Messages d'alerte ».
- On peut les relier à **l'idée d'une efficacité pragmatique, qui se manifeste quand le corps est en mouvement, dans une urgence physiologique/physique** – et qui se pose comme **différente d'un temps** comme celui du bavardage, **où on prend le temps de développer, et qui est plus dans la construction relationnelle.**
- **D'un point de vue syntaxique → plus un acte de langage reçoit de déterminants, plus il serait modalisé (Petit, 2010).**

# AU RISQUE DE LA BRIÈVETÉ...

Notion de scénographie (mise en scène des discours) développée par Maingueneau (2007) – à considérer dans le rapport à la créativité, **puisque l'insulte nécessite aussi sa dose de créativité.**

Pour Maingueneau : « les paramètres qui constituent les routines résultent en effet de la stabilisation, sous forme de normes, de contraintes, liées à une activité verbale qui s'exerce dans une situation sociale déterminée » (2007 : 30).

Mais les routines évoluent elles aussi (s'inscrivant dans une dimension diachronique qui est sociolinguistique).

**EX :** « *ta mère!* » **est une insulte, dans sa brièveté.**  
« *Ta mère est gentille* » **n'a rien à voir...**

# AU RISQUE DE LA BRIÈVETÉ...

De plus, en termes de caractéristiques typologisantes :

- **l'injonction**, caractéristique de la brièveté, **est offensive**, du point de vue de **l'intersubjectivité**.

→ On perçoit différemment :

**1/ « Pourriez-vous me passer le sel s'il vous plaît? »**

et

**2/ « le sel! »**

Le corrélat de ma première hypothèse de travail est donc aussi que, **plus l'adresse est brève et directe plus elle comporte de risque insultant...**

**A la différence de la position qui vise à modaliser, selon laquelle plus on en rajoute, plus on est poli...**